



## Mosures de chien non tenue en laisse

Par **corinne08**, le **19/12/2013 à 11:52**

Bonjour et merci pour vos réponses voila ma fille de 12 ans c est fait agresser au mois de juin par un dobermann non tenue en laisse par son maître de ce résultat 10 mosures et passe par le bloc operator pour réparer les morsures de dents faires sur la cuisse elle est marquée a vie et surment plis tard chirurgie esthétique, une semaine d hosporalisation nous avons porte plainte et nous nous sommes porte civile mais a ce jour toujours rien et quelle somme demandée pour le préjudice subit

Par **chaber**, le **19/12/2013 à 11:59**

bonjour

Vérifiez les conditions générales de votre multirisques habitation. Normalement vous devriez avoir la responsabilité civile avec clause de défense-recours et/ou protection juridique.

Auquel cas, vous avez droit à un avocat pour vous représenter